



Sennecey-le-Grand, le 24 février 2017

JEAN-PAUL EMORINE

Monsieur Jean-François FARENC

Président U.M.C.R. 71

Maire

Mairie

Le Bourg

71250 BLANOT

SENATEUR
DE SAONE-ET-LOIRE

MEMBRE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA DEFENSE ET DES FORCES
ARMEES

VICE-PRESIDENT
DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES EUROPEENNES

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt de votre courrier daté du 20 janvier 2017 relatif aux nouvelles modalités s'appliquant à la carte nationale d'identité et aux conséquences induites pour les communes rurales.

Conscient des difficultés posées par la mise en œuvre de ce dispositif, j'ai souhaité alerter tant Monsieur Bruno LE ROUX, Ministre de l'Intérieur, que Monsieur Jean-Michel BAYLET, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales en leur demandant d'examiner toute solution qui contribuerait à améliorer et à faciliter le système.

Pour votre parfaite information, vous trouverez, en copies jointes, le courrier que j'ai adressé à Messieurs les Ministres et que j'ai transmis également à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.

Je ne manquerai pas de vous faire part des suites qui seront données.

*Restant à votre écoute et attentif à vos préoccupations,
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments
les meilleurs.*

Bien amicalement

J.P. Emorine

Jean-Paul EMORINE



Sennecey-le-Grand, le 20 février 2017

JEAN-PAUL EMORINE

Monsieur Jean-Michel BAYLET
Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la
Ruralité et des Collectivités Territoriales
75, Rue de Varenne
75007 PARIS

SENATEUR
DE SAONE-ET-LOIRE

MEMBRE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA DEFENSE ET DES FORCES
ARMEES

VICE-PRESIDENT
DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES EUROPEENNES

Monsieur le Ministre,

Les nouvelles modalités de demande et de retrait des cartes nationales d'identité vont prochainement être mises en application. Si celles-ci peuvent répondre à un objectif de sécurisation, elles sont loin, pour l'instant et en l'état, de satisfaire à celui de simplification administrative.

En effet, la suppression de la norme qui, jusqu'à présent, permettait à tout habitant d'une commune de faire sa demande de CNI dans sa mairie, non seulement dessaisit les élus locaux de certaines de leurs attributions mais est aussi en contradiction totale avec les principes de proximité et d'accessibilité des services qui sont au cœur des politiques d'aménagement du territoire.

Les maires des communes rurales de mon département me font part de leurs inquiétudes quant à la multiplication des mesures qui éloignent le service public de leurs concitoyens et qui pénalisent les populations déjà les plus fragiles, entre autres celles qui ne disposent pas de moyens de locomotion ou d'accès à Internet.

C'est la raison pour laquelle, je sollicite auprès de vous, Monsieur le Ministre, de bien vouloir examiner toutes les conditions qui faciliteront la mise en place du système, tant en équipant davantage de communes de dispositifs de recueil fixes, qu'en augmentant le nombre de dispositifs de recueil mobiles, ou toute autre solution qui alliera efficacité et équilibre avec des moyens financiers compensatoires en suffisance.

En vous remerciant de me tenir informé de suites qui seront données, Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Bien cordialement

Jean-Paul EMORINE



Sennecey-le-Grand, le 20 février 2017

JEAN-PAUL EMORINE

Monsieur Bruno LE ROUX
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 PARIS CEDEX 08

SENATEUR
DE SAONE-ET-LOIRE

MEMBRE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA DEFENSE ET DES FORCES
ARMEES

VICE-PRESIDENT
DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES EUROPEENNES

Monsieur le Ministre,

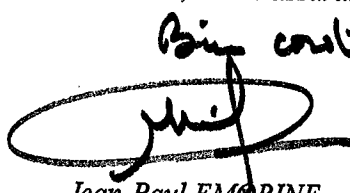
Les nouvelles modalités de demande et de retrait des cartes nationales d'identité vont prochainement être mises en application. Si celles-ci peuvent répondre à un objectif de sécurisation, elles sont loin, pour l'instant et en l'état, de satisfaire à celui de simplification administrative.

En effet, la suppression de la norme qui, jusqu'à présent, permettait à tout habitant d'une commune de faire sa demande de CNI dans sa mairie, non seulement dessaisit les élus locaux de certaines de leurs attributions mais est aussi en contradiction totale avec les principes de proximité et d'accessibilité des services qui sont au cœur des politiques d'aménagement du territoire.

Les maires des communes rurales de mon département me font part de leurs inquiétudes quant à la multiplication des mesures qui éloignent le service public de leurs concitoyens et qui pénalisent les populations déjà les plus fragiles, entre autres celles qui ne disposent pas de moyens de locomotion ou d'accès à Internet.

C'est la raison pour laquelle, je sollicite auprès de vous, Monsieur le Ministre, de bien vouloir examiner toutes les conditions qui faciliteront la mise en place du système, tant en équipant davantage de communes de dispositifs de recueil fixes, qu'en augmentant le nombre de dispositifs de recueil mobiles, ou toute autre solution qui alliera efficacité et équilibre, avec des moyens financiers compensatoires en suffisance.

En vous remerciant de me tenir informé de suites qui seront données, Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Bien cordialement

Jean-Paul EMORINE